

## L'ORAMIP PUBLIE LES RÉSULTATS D'ACT'AIR : L'INVENTAIRE RÉGIONAL DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

L'ORAMIP s'est lancé, depuis près de 10 ans, dans l'élaboration d'un inventaire des émissions de polluants atmosphériques. Un premier inventaire a été élaboré en 2001 puis actualisé en 2005. En 2009, l'ORAMIP a entrepris, dans le cadre du Contrat de Projets État-Région, une actualisation de son inventaire en partenariat avec l'OREMIP (Observatoire Energie Midi-Pyrénées). Cet inventaire, finalisé en 2010 grâce à l'outil Act'Air développé par l'ORAMIP, répertorie cinq secteurs d'émissions (transport, industrie, agriculture, résidentiel et tertiaire) et trente polluants, dont les gaz à effet de serre. Dès le 1<sup>er</sup> semestre 2011, l'ORAMIP mettra à disposition sur internet les résultats de cet inventaire, par secteur et par commune, pour les 3 000 communes de Midi-Pyrénées.

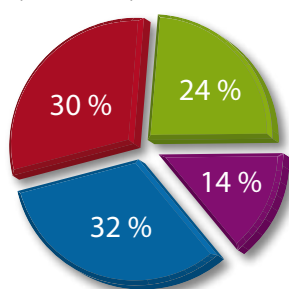
### De nombreuses applications...

L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre permet à l'ORAMIP :

- d'améliorer la qualité et la résolution des prévisions de qualité de l'air sur la région,
- de prendre en compte les particules inférieures à 10 microns en plus de l'ozone et du dioxyde d'azote dans les prévisions sur Midi-Pyrénées,
- de disposer et de mettre à disposition des collectivités des données sur les gaz à effet de serre à l'échelle communale sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées,
- de développer des outils d'aides à la décision pour la mise en œuvre de procédures de prévention des épisodes de pollution dans le cadre du Plan pour la Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine,
- d'accompagner les collectivités dans la mesure de l'efficacité des politiques publiques pour l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des gaz à effet de serre.

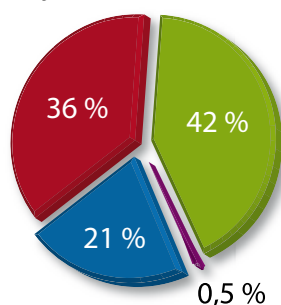
## À l'origine des principales émissions de polluants atmosphériques de la région : le transport pour les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et le résidentiel/tertiaire (chauffages) pour les particules en suspension PM10

Les émissions de Gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par secteur en Midi-Pyrénées.



Le transport et l'agriculture sont responsables de près des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre dans la région. Globalement, les émissions du transport s'élèvent à 6,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, dont 2,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> pour l'agglomération toulousaine (aire urbaine des 72 communes).

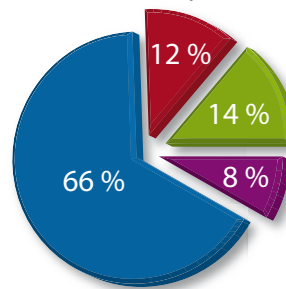
Les émissions de particules inférieures à 10 microns (PM10)



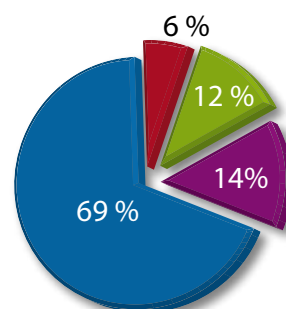
Le secteur résidentiel/tertiaire représente la part la plus importante des émissions de particules PM10 dans la région (42 % des émissions). L'agriculture arrive en seconde position avec 36 %. Précisons que les émissions issues de l'agriculture sont principalement dues au labourage et au séchage des céréales, ce sont des émissions très diffuses contrairement aux émissions dues au transport (21 % des émissions de particules PM10) et au résidentiel/tertiaire (les chauffages), qui sont des émissions très localisées, liées quant à elles aux principaux axes routiers et aux agglomérations.

Pour les PM2,5, 85 % des émissions proviennent des chauffages et du transport.

La part des oxydes d'azote par secteur en Midi-Pyrénées



La part des oxydes d'azote par secteur en Haute-Garonne



Le transport représente 66 % des oxydes d'azote émis en Midi-Pyrénées et 69 % des oxydes d'azote émis dans le département de la Haute-Garonne.

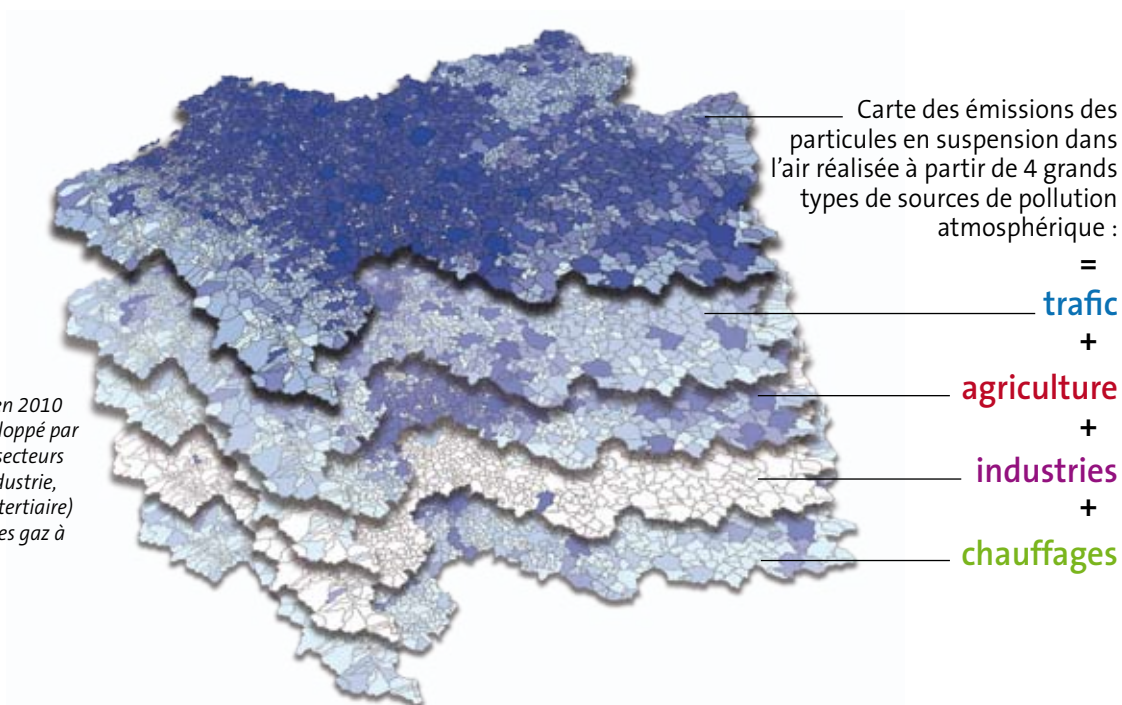


## L'ORAMIP développe Act'Air : pour être Acteur de la Qualité de l'Air dans sa commune

Act'Air est l'outil de calcul, développé par l'ORAMIP, utilisé pour faire l'inventaire des émissions de polluants. L'inventaire d'émissions consiste à référencer les émissions totales de polluants (en kg) :

- pour une année civile ;
- pour une trentaine de polluants (NOx, PM10, COV, métaux, HAP, GES, etc.) ;
- pour chaque commune de la région (3 021 communes en Midi-Pyrénées) ;
- par secteur d'activité (agriculture, industrie, résidentiel et tertiaire, transport).

Afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des données, la méthodologie utilisée est commune à l'ensemble des AASQA (associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air). L'outil Act'Air permet de garantir la traçabilité des résultats.



*L'inventaire des polluants atmosphériques, finalisé en 2010 grâce à l'outil Act'Air développé par l'ORAMIP, répertorie cinq secteurs d'émissions (transport, industrie, agriculture, résidentiel et tertiaire) et trente polluants, dont les gaz à effet de serre.*

Act'air peut être utilisé pour prévoir l'évolution des émissions en fonction des différents scénarios prévus sur un territoire et ainsi servir à évaluer l'efficacité des projets envisagés et contribuer à la réduction des émissions de polluants. Act'air permet de prendre en compte un large éventail de paramètres lors de la réalisation de ces scénarios comme : les améliorations techniques notamment dans le secteur des transports avec la prise en compte des normes Euro, l'évolution de la démographie, l'évolution du parc automobile, l'utilisation accrue des transports en commun, une meilleure gestion dans l'utilisation des engrais, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, etc.

Un inventaire d'émissions est en constante évolution en fonction des nouvelles données disponibles que ce soit :

- des données statistiques, comme un recensement INSEE ou des données agricoles (surface par culture et cheptel)
- des améliorations sur la méthodologie de calcul des émissions avec des facteurs d'émissions plus précis,
- des changements dans le nombre de sources d'émissions comme la création ou la disparition d'une usine ou d'une route, etc.

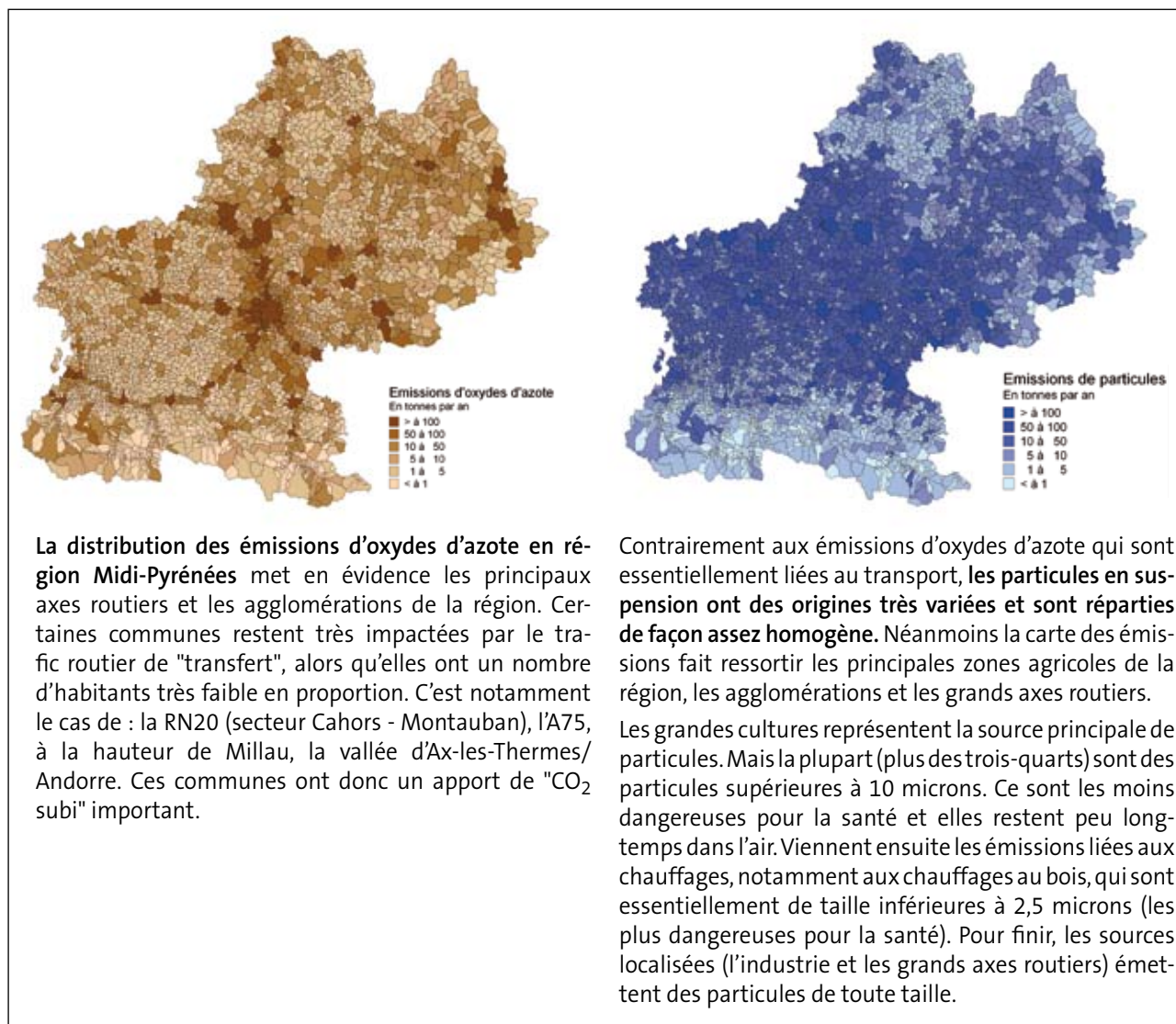
Act'air permet d'intégrer rapidement ces nouvelles données afin d'être toujours plus proche de la réalité.

## L'ORAMIP s'adapte pour répondre aux demandes locales

L'inventaire de l'ORAMIP, régulièrement actualisé, suit l'évolution des émissions de polluants en région Midi-Pyrénées. Il peut ainsi permettre de dresser une première estimation sur l'efficacité des actions menées pour la réduction des émissions dans le cadre des plans régionaux et locaux, notamment ceux issus de la Loi Grenelle 2 :

Schéma Régional Climat Air Énergie, Plan pour la Protection de l'Atmosphère (agglomérations de plus de 250 000 habitants), Plan Climat-Énergie Territorial (zones de plus de 50 000 habitants), agendas 21, etc.

**Les résultats de l'inventaire sont actuellement proposés sous forme cartographique à la commune et seront, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2011, mis à la disposition du public sur internet, par commune, sous forme chiffrée et graphique.**



La distribution des émissions d'oxydes d'azote en région Midi-Pyrénées met en évidence les principaux axes routiers et les agglomérations de la région. Certaines communes restent très impactées par le trafic routier de "transfert", alors qu'elles ont un nombre d'habitants très faible en proportion. C'est notamment le cas de : la RN20 (secteur Cahors - Montauban), l'A75, à la hauteur de Millau, la vallée d'Ax-les-Thermes/Andorre. Ces communes ont donc un apport de "CO<sub>2</sub> subi" important.

Contrairement aux émissions d'oxydes d'azote qui sont essentiellement liées au transport, **les particules en suspension ont des origines très variées et sont réparties de façon assez homogène.** Néanmoins la carte des émissions fait ressortir les principales zones agricoles de la région, les agglomérations et les grands axes routiers.

Les grandes cultures représentent la source principale de particules. Mais la plupart (plus des trois-quarts) sont des particules supérieures à 10 microns. Ce sont les moins dangereuses pour la santé et elles restent peu longtemps dans l'air. Viennent ensuite les émissions liées aux chauffages, notamment aux chauffages au bois, qui sont essentiellement de taille inférieures à 2,5 microns (les plus dangereuses pour la santé). Pour finir, les sources localisées (l'industrie et les grands axes routiers) émettent des particules de toute taille.

## Act'Air : pour agir sur les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle locale et régionale

Les données brutes issues de l'inventaire, auxquelles s'ajoute l'expertise des ingénieurs de l'ORAMIP, permettent une analyse fine des leviers d'actions mis en œuvre ou prévus afin de contribuer à la réduction des émissions sur un territoire. **Act'Air peut ainsi être utilisé par les collectivités comme un véritable outil d'aide à la décision.**

L'ORAMIP propose en effet de fournir une liste d'indicateurs pertinents et leur suivi sur plusieurs années, créant ainsi un véritable **Observatoire de la qualité de l'air urbain en Midi-Pyrénées** en développant les partenariats avec les agglomérations et les communes de la région, et en mutualisant les investissements opérés par les différents partenaires de cet Observatoire.